

Mise en ligne : 25 juin 2017.
Dernière modification : 18 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

CIE FRANÇAISE DU NORD-MAROCAIN

(Cimenteries du Nord-Marocain et Éts H. Roland réunis)



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE FRANÇAISE DU NORD MAROCAIN

S.A. au capital de 4.500.000 de fr.
divisé en 9.000 actions de 500 fr.

Statuts déposés au rang des minutes M^e Bergeon, notaire à Marseille, le 8 avril 1921
Modifiés par décision des assemblées générales extraordinaires
des 23 décembre 1921 et 24 janvier 1922

Siège social : Marseille
31, rue Paradis, 31

Droits de timbre acquittés par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 4 juin 1922

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR
Marseille, le 15 mai 1922

Un administrateur (à gauche) : Joseph Lieutaud

Un administrateur (à droite) : Eugène Bérenger

Imp. provençale Guiraud, Marseille-Paris

AEC 1922-476 — Cie française du nord marocain (Cimenteries marocaines), 31, rue du Paradis, MARSEILLE.

Capital. — Sté an., f. le 21 avril 1921, 4.500.000 fr. en 9.000 actions de 500 fr.

Objet. — Fabrication et vente de matériaux de construction ; exploitation du moellon Dux

Exp. — Chaux, ciments, bois.

Usines à Meknès ; fabrication à Kénitra, Oudjda, Rabat.

Conseil. — MM. Joseph Lieutaud, présid. ; César Ancey, Gabriel Bagnis, Georges Barbecot, Eug. Bérenger, Eug. Brunet, Ant. Cauvin, Louis Charbonnel, J.-B. Deragne, Georges Giraudon, Lucien Mir, admin. ; Honoré Roland, admin. dél.

CIE FRANÇAISE DU NORD-MAROCAIN

S.A. au capital de 4,5 MF.

Siège : Marseille, 31, r. Paradis

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 425)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.

LIEUTAUD (Joseph), à Marseille ; pdt ;

ROLAND (Honoré), 10, r. Montée-de-Lodi, Marseille ; adm. dél. ;

ANCEY (César) ; secr. ;

BAGNIS (Gabriel), à Marseille ;

BARBECOT (Georges) ;

BÉRENGER (Eugène), à Marseille ;

BRUNET (Eugène) ;

CAUVIN (Antoine), à Marseille ;

CHARBONNEL (Louis), à Marseille ;

DERAGNE (J.-B.) à Roanne ;

GIRAUDON (Georges), à Marseille ;

MIR (Lucien), à Marseille .

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GIRAUD (J.-L.), 11, r. Mission-de-France, Marseille ;
POURRIÈRES (André), à Marseille.

Objet. — La fabrication et la vente de tous matériaux de construction et plus spécialement les diverses applications du béton.

Capital social. — 4,5 MF, en 9.000 act. de 500 fr. À l'origine : 0,5 MF ; porté à 1,5 MF le 23 déc. 1921 et à 4,5 MF le 24 janvier 1922.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil ; 10 % à la direction. Le reste réparti aux act.

CIE FRANÇAISE DU NORD-MAROCAIN

S.A. au capital de 4,5 MF.

Siège : Marseille, 31, r. Paradis

Registre du commerce : Marseille n° A 32850

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 426)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.

MIR (Lucien), Saint-Barthélémy, Marseille ; pdt ;

LORENZY (Jules), 62, bd des Dames, Marseille ; v.-pdt ;

BÉRENGER (Eugène), 12, r. Frédéric-Chevillon, Marseille ; secr. ;

BRUNET (Eugène), 31, r. Jouffriy, Paris ;

CAUVIN (Antoine), 34, bd de la Liberté, Marseille ;

CHARBONNEL (Louis), 42, r. Pierre-Dupré, Marseille ;

DERAGNE (J.-B.), Le Coteau (Loire) ;

NICOLAS (Paul), 30, r. Saint-Pierre, Marseille ;

ROLAND (Honoré), 10, r. Montée-de-Lodi, Marseille.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GIRAUD (J.-L.), 11, r. Mission-de-France, Marseille ;

AUCLAIRE (Joseph), 9, r. Saint-Dominique, Marseille.

Objet. — La fabrication et la vente de tous matériaux de construction et plus spécialement les diverses applications du béton.

Capital social. — 4,5 MF, en 9.000 act. de 500 fr. À l'origine : 0,5 MF ; porté à 1,5 MF le 23 déc. 1921 et à 4,5 MF le 24 janvier 1922.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil ; 10 % à la direction. Le reste réparti aux act.

RÉDUCTION DU CAPITAL DE 4,5 À 1,5 MF
ABANDON DE LA FABRICATION

CIE FRANÇAISE DU NORD-MAROCAIN
S.A. au capital de 1.300.500 fr.
Siège : Marseille, 31, r. Paradis
Registre du commerce : Marseille n° A 32850
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 415)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.
MEIFFREN (César), 309, r. Paradis, Marseille ; pdt ;
MAGNAN (Raymond), 6, r. de la Rotonde, Marseille ; v.-pdt ;
CAUVIN (Antoine), 17, r. d'Oran, Marseille ; adm. délégué ;
DERAGNE (J.-B.) ;
LORENZY (Jules), 62, bd des Dames, Marseille ;
NICOLAS (Paul), 30, r. Saint-Pierre, Marseille.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GIRAUD (J.-L.), 11, r. Mission-de-France, Marseille ;
AUCLAIRE (Joseph), 9, r. Saint-Dominique, Marseille.

Objet. — L'achat et la vente de tous matériaux de construction et l'importation et l'exportation de ts produits.

Capital social. — 4,5 MF, en 9.000 act. de 500 fr. À l'origine : 0,5 MF ; porté à 1,5 MF le 23 déc. 1921 et à 4,5 MF le 24 janvier 1922 ; réduit à 1.300.500 fr. en 8.670 act. de 150 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil ; 10 % à la direction. Le reste réparti aux act.

LES ENQUÊTES DE « ROUGE-MIDI »
LES EXPLOITEURS DU PEUPLE
Capitalistes marseillais
par P. LUJAN
(*Rouge-Midi*, 17 août 1935)

VI. — L'industrie chimique

LES MAGNAN

Les établissements Magnan frères, au capital de 6 millions, huilerie et savonnerie, ont leur usine dans le 5^e canton, à la population laborieuse.

Le conseil d'administration se compose de : Albert Magnan, comme président ; administrateurs délégués : Félix, Maurice, Pierre et Denis Magnan ; administrateur : Marcel Magnan.

On voit par là que la famille Magnan est nombreuse et ce n'est pas tout.

En plus d'Albert, Félix, Maurice, Pierre, Denis, Marcel, il y a encore Robert, Paul, Raymond, Gustave. Tous sont répandus dans les affaires les plus diverses. À la société : Huilerie et Savonnerie « L'Amande » (capital 3.600.000 fr.), on trouve Raymond et Paul Magnan comme administrateurs délégués, et Robert Magnan, comme administrateur.

Le président de la Savonnerie Provençale (1 million de capital) est Gustave Magnan. Félix Magnan est aussi administrateur de la Compagnie [Société] commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique [CICA] (capital 40 millions), et il a été jusqu'à cette année, administrateur de Fournier-Ferrier (capital 55 millions).

À la Compagnie française du Nord-Marocain (au capital de 1.300.500 fr.), on trouve comme président de la société Robert Magnan.

Raymond Magnan est également administrateur de la Société Française de Savonnerie (capital 500.000 francs, 30, boulevard de la Fabrique à Sainte-Anne).

Pour en terminer, nous citerons la place d'administrateur qu'occupe Albert Magnan à la Compagnie agricole et industrielle de Madagascar, compagnie au capital de 18.850.000 francs (rue Paradis, 31).

Les diverses affaires auxquelles sont intéressés les Magnan représentent plus de 70 millions (Fournier-Ferrier non compris).

AEC 1937/695 — Cie française du Nord-Marocain,
31, rue Paradis, MARSEILLE.

Tél. : D. 44-16. — R.C. Marseille A 32.850.

Capital. — Société anon., fondée le 21 avril 1921, 1.300.500 fr. en 8.670 actions de 150 fr. (Cimenteries du Nord Marocain et Établissements H. Roland réunis).

Objet. — Représentations de matériaux.

Imp. — Chaux, ciments.

Agences. — Oujda, Oran.

Conseil. — MM. R. Magnan, présid. ; Louis Charbonnel, Jules Lorenzy, Paul Nicolas, Henri de Mari ¹.

Société marocaine de matériaux d'entreprise (S. A. M. E.), siège social à Oujda, siège admin. à Oran. — Société anon. marocaine, f. le 25 février 1929, 500.000 fr. — Achat, fabrication et vente de tous matériaux pour le bâtiment. — Conseil : MM. Lucien Renauld, René Bisch, Georges Martin, André Lallier du Coudray, Jules Lorenzi, [Cie française du Nord-Marocain](#).

COMPAGNIE FRANÇAISE DU NORD-MAROCAIN

Société anonyme au capital de 1.300.500 fr.

Siège social : 31, rue Paradis, Marseille.

(BALO, 18 août 1941)

CONVOCATION D'ACTIONNAIRES

Deuxième insertion.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 10 juillet 1941 n'ayant pu faute de quorum, MM. les actionnaires sont convoqués à une seconde assemblée générale extraordinaire qui sera tenue à la Société pour la défense du commerce, 29, la Canebière. à Marseille, le mercredi 21 septembre 1941, à onze heures, avec le même ordre du jour que la première, soit :

Dissolution de la société ;

Nomination d'un liquidateur.

Les titres au porteur devront être déposés cinq jours à l'avance au siège social ou à la banque Bonnasse, à Marseille.

Le conseil d'administration.

¹ Henri de Mari : ancien patron de la Pharmacie Normale à Saïgon et administrateur de la Société française agricole des plantations d'hévéas de Binh-Truoc :